

		FEDERATION FRANCAISE DE BASKET-BALL / COMITE DE LA HAUTE-GARONNE											
		- COUPE DE LA GARONNE -											
		TROPHEE GENEVIEVE RIVEYRAN & TROPHEE MAX CHANCHOLLE											
		REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER - 2026 - 2027 -											
senior	coupe											senior	coupe
2026	Article n° c1	Article n°c1 -- PRESENTATION										Article n° c1	2027
2026	n° c1.1	Le Comité Départemental de Basket Ball de la Haute-Garonne organise une épreuve dite "Trophée Coupe de la Garonne"										n° c1.1	2027
2026	n° c1.2	réservée à toutes les équipes séniors des clubs du CD31 et CD09 qui jouent du niveau Régional 2 au plus bas niveau départemental D3										n° c1.2	2027
2026	n° c1.3	si un club membre d'une CTC évoluant hors des championnats 31/09 c'est le niveau et les règles de participation 31/09 qui s'appliquent										n° c1.3	2027
2026	n° c1.4	Cette compétition est dotée d'un trophée pour le vainqueur. Il est rendu au Comité et remis en jeu chaque année.										n° c1.4	2027
2026	n° c1.5	Les équipes finalistes gardent en récompense un trophée supplémentaire.										n° c1.5	2027
2026	n° c1.6	Des récompenses individuelles sont remises aux 2 finalistes et à leurs entraineurs.										n° c1.6	2027
2026	Article n° c2	Article n°c2 -- ENGAGEMENTS										Article n° c2	2027
2026	n° c2.1	L'inscription est gratuite et automatique en même temps que les engagements en championnat.										n° c2.1	2027
2026	n° c2.2	Les équipes engagées de clubs DF3 et DM3 peuvent se retirer de la coupe en le signalant AVANT LE PREMIER TIRAGE AU SORT										n° c2.2	2027
2026	n° c2.3	Une seule équipe engagée par club du niveau le plus haut de celui-ci, disputant les championnats départementaux et régionaux (de D3 à R2).										n° c2.3	2027
2026	n° c2.4	Les points de handicap sont calculés en fonction de l'écart de niveau entre les équipes tirées au sort,										n° c2.4	2027
2026	Article n° c3a	Article n°c3a -- HANDICAPS. TROPHEE GENEVIEVE RIVEYRAN										Article n° c3a	2027
2026	n° c3a.1	Régional 2 Féminin	Région 2 : +0	(Région 3 : +7)	Pré-Région : + 14	Département 2 : +21	Département 3 : +28					n° c3a.1	2027
2026	n° c3a.2	Pré-Régional			Pré-Région : + 0	Département 2 : + 7	Département 3 : +14					n° c3a.2	2027
2026	n° c3a.3	Départemental 2				Département 2 : + 0	Département 3 : + 7					n° c3a.3	2027
2026	n° c3a.4	Départemental 3					Département 3 : + 0					n° c3a.4	2027
2026	Article n° c3b	Article n°c3b -- HANDICAPS. TROPHEE MAX CHANCHOLLE										Article n° c3b	2027
2026	n° c3b.1	Régional 2 Masculin	Région 2 : +0	Région 3 : +7	Pré-Région : + 14	Département 2 : +21	Département 3 : +28					n° c3b.1	2027
2026	n° c3b.2	Régional 3 Masculin		Région 3 : +0	Pré-Région : + 7	Département 2 : +14	Département 3 : +21					n° c3b.2	2027
2026	n° c3b.3	Pré-Régional			Pré-Région : + 0	Département 2 : + 7	Département 3 : +14					n° c3b.3	2027
2026	n° c3b.4	Départemental 2				Département 2 : + 0	Département 3 : + 7					n° c3b.4	2027
2026	n° c3b.5	Départemental 3					Département 3 : + 0					n° c3b.5	2027
2026	Article n° c4	Article n°c4 -- SYSTÈME DE L' EPREUVE										Article n° c4	2027
2026	n° c4.1	Les matchs sont entièrement tirés au sort jusqu'à la finale. Sauf les deux premiers tours ou un critère de tirage géographique sera appliqué (sans tête de série)										n° c4.1	2027
2026	n° c4.2	La compétition se déroule par élimination directe jusqu'à la finale. Les demi-finales et la finale se déroulent sur terrains désignés.										n° c4.2	2027
2026	n° c4.3	Les matchs se déroulent sur le terrain de l'association désignée en premier lors du tirage au sort en appliquant le barème des handicaps.										n° c4.3	2027
2026	n° c4.4	L'équipe qui déclare forfait, sera éliminée de la compétition.Son adversaire sera qualifié pour le tour suivant.										n° c4.4	2027
2026	n° c4.5	(Application des règlements généraux du CD31 et de ses dispositions financières)										n° c4.5	2027
2026	n° c4.6	L'équipe qui sera éliminée pour avoir fait jouer un* licencié non autorisé par le règlement, perdra la rencontre par pénalité.										n° c4.6	2027
2026	n° c4.7	(Application des règlements généraux du CD31 et de ses dispositions financières)										n° c4.7	2027
2026	Article n° c5	Article n°c5 -- DATE ET HORAIRE OFFICIEL DES RENCONTRES										Article n° c5	2027
2026	n° c5.1	L'heure officielle est le mercredi 20h30.II est possible de jouer ces rencontres du mercredi dans un laps de temps avant et après la date officielle.donnée à chaque tirage au sort.										n° c5.1	2027
2026	n° c5.2	Les changements devront respecter les procédures de demande de dérogation FBI en appliquant la disposition suivante :										n° c5.2	2027
2026	n° c5.3	La demande de dérogation devra être émise au plus tard cinq(5) jours après la parution du tirage au sort,										n° c5.3	2027
2026	n° c5.4	le club sollicité aura cinq(5) pour la refusé, sans réponse elle sera validée.										n° c5.4	2027
2026	n° c5.5	La nouvelle date en accord entre les deux associations devra survenir au plus tard à la date indiquée lors du tirage au sort (désignation des arbitres).										n° c5.5	2027
2026	n° c5.6	Si aucun accord n'est trouvé entre les 2 associations, l'horaire officiel est le mercredi défini lors du tirage au sort à 20h30.										n° c5.6	2027
2026	n° c5.7	Un club se trouvant dans l'incapacité de respecter la date et l'horaire, sera éliminé par forfait, entraînant la qualification de son adversaire.										n° c5.7	2027
2026	n° c5.8	(Application des règlements généraux du CD31 et de ses dispositions financières)										n° c5.8	2027
2026	Article n° c6	Article n°c6 -- ARBITRAGE										Article n° c6	2027
2026	n° c6.1	Les frais d'arbitrage sont à la charge des 2 équipes en présence.										n° c6.1	2027
2026	n° c6.2	Les arbitres sont désignés par la Commission des Arbitres et Observateurs du Comité Départemental de Basket Ball de la Haute-Garonne.										n° c6.2	2027
2026	n° c6.3	Les joueuses et joueurs qui sont disqualifié(e)s avec rapport (FDAR) sur les rencontres de Coupe de la Garonne sont suspendu(e)s de toutes compétitions officielles,										n° c6.3	2027
2026	n° c6.4	sans autre avis, jusqu'au prononcé de la décision par la Commission Juridique compétante										n° c6.4	2027
2026	n° c6.5	Les joueuses et joueurs sous le coup d'une suspension suite à un match de championnat										n° c6.5	2027
2026	n° c6.6	ne peuvent pas jouer en Coupe de la Garonne si la période de suspension englobe la date de rencontre.										n° c6.6	2027
2026	n° c6.7	A partir des demi-finales, les OTM pourront être désignés par la Commission OTM à la demande expresse de l'association le désirant.										n° c6.7	2027
2026	n° c6.8	Les frais engendrés seront pris en charge par le demandeur.										n° c6.8	2027
2026	Article n° c7	Article n°c7 -- RÈGLES DE PARTICIPATION équipes / Inter-équipes, BRÛLAGE ET PERSONNALISATION										Article n° c7	2027
2026	n° c7.1	- Les joueuses et joueurs ayant figuré et entré(e) en jeu sur une feuille de match de Pré-National ou National ne peuvent pas participer à cette compétition										n° c7.1	2027
2026	n° c7.2	En règle générale si une joueuse ou un joueur qui ne peut pas jouer en saison régulière avec l'équipe engagée en coupe il ne peut pas non plus jouer la coupe avec celle-ci										n° c7.2	2027
2026	n° c7.3	Chaque joueuse ou joueur pour participer à la coupe doit être un joueur ou joueur de CHAMPIONNAT 5x5,										n° c7.3	2027
2026	n° c7.4	Une joueuse ou un joueur qui n'a pas encore joué en championnat 5x5, quel que soit le niveau ou la catégorie, ne peut pas participer à une rencontre de cette compétition.										n° c7.4	2027
2026	n° c7.5	A partir des 1/2 finales, une joueuse ou un joueur qui n'a pas fait 8 matchs de championnat 5x5 avec l'équipe en lice,										n° c7.5	2027
2026	n° c7.6	ou avec une autre équipe, ne peut pas participer à la fin de cette compétition.										n° c7.6	2027
2026	n° c7.7	Au sein d'une CTC, ou d'une alliance, une joueuse ou un joueur ne peut participer à cette compétition que pour une seule équipe.										n° c7.7	2027
2026	n° c7.8	Les clubs finalistes devront transmettre pour approbation la liste des joueuses et joueurs à la commission juridique sportive au plus tard le lundi précédant la finale à :										n° c7.8	2027
2026		sportivecd31@gmail.com											2027
2026	Article n° c8	Article n°c8 -- RÈGLES DE PARTICIPATION Inter-équipes des CTC										Article n° c8	2027
2026	n° c8.1	Pour chaque niveau d'équipe engagée : application de l'annuaire FFBB (art.341/342)										n° c8.1	2027
2026	n° c8.2	Régional	5 joueurs du club porteur en seniors inscrits sur la feuille de marque et présents,									n° c8.2	2027
2026	n° c8.3	Pré-Régional										n° c8.3	2027
2026	n° c8.4	Inter-équipe de CTC les représentants d'un club partenaire (non-porteur) ne peuvent dépasser en nombre ceux du club porteur.										n° c8.4	2027
2026	n° c8.5	Départemental 2	Départemental 3									n° c8.5	2027
2026	n° c8.6	Inter-équipe de CTC aucune obligation relative au nombre minimum de joueurs inscrits sur la feuille de marque et présents. (art.341 Annuaire FFBB)										n° c8.6	2027
2026	Article n° c9	Article n°c9 -- QUALIFICATION , LICENCES et SURCLASSEMENT										Article n° c9	2027
2026	n° c9.1	RESTES INDENTIFIQUES AUX REGLES imposées par les championnats des équipes en lice.										n° c9.1	2027
2026	n° c9.2	Type de licences autorisées	Nombre de joueurs autorisés : douze (12) au maximum									n° c9.2	2027
2026	n° c9.3	1C.** ou 2C.** ou OCT. ou 0CAST.(non CTC)	Le cumul sur la feuille de marque ne devra pas dépasser le nombre de trois (3).									n° c9.3	2027
2026	n° c9.4	autres OC.**	Sans limite									n° c9.4	2027
2026	n° c9.5	COULEUR DES LICENCES.										n° c9.5	2027
2026	n° c9.6	OH (orange) 2 maximum	Sans limite : BC (blanc) - VT (vert) - JH (jaune)									n° c9.6	2027
2026	Article n° c10	Article n°c10 -- CAS PARTICULIERS										Article n° c10	2027
2026	n° c10.1	Tous les cas non prévus au présent règlement figurent dans les règlements sportifs généraux du Comité Départemental de la Haute-Garonne.										n° c10.1	2027
2026	n° c10.2	Tout cas litigieux sera statué par le Bureau du Comité Départemental de la Haute-Garonne.										n° c10.2	2027
2026		Laurent JUMAIRE	Mandy MELIN	Virginie COMBES							2027		
2026		Rédaction	Présidente Commission départementale des compétitions	Secrétaire Générale C31							2027		